

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-BALDOPH**

- ♦ Séance du mardi 30 juin 2026
- ♦ Date de convocation mercredi 25 juin 2026

Présents :

Valentin HACHET	Geneviève DARVES-BLANC	Laurent CLARET
Bérangère COPPÉ	Guy VIVES-MARRANO	Chantal GUIBOUD-RIBAUD
Gilles VAUSSENAT	Jacques DUFRESNES	Evelyne DHERBEYS
Marie-Renée CHEMINAL	Catherine GATHIÉ	Sabine COGNE
Christophe LAMBERT		
Loetitia ROSAFIO	Alexandre DOGLIONI	
Carole ANTHOO	Raphaël BAILLY	Cécile CHARLAIX
Jordan BECK	Jordy POLLET	

Absents représentés :

Monsieur Laurent GOIFFON donne pouvoir à Madame Catherine GATHIÉ
Monsieur Jean-Philippe PERRIN donne pouvoir à Monsieur Valentin HACHET
Monsieur Pierrick BARDIN donne pouvoir à Monsieur Raphaël BAILLY

Monsieur Guy VIVES-MARRANO est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice	23	Abstentions	0	
Présents	20	Suffrages exprimés	23	
Absents	0	Voix POUR	23	
Représentés	3	Voix CONTRE	0	

**D 2026_049
TARIFS PERISCOLAIRES**

Madame Bérangère COPPE, Adjointe déléguée à l'enfance, rappelle les tarifs en vigueur et propose de faire évoluer uniquement le tarif adulte, de 6,09 euros à 6,19 euros. Cette augmentation correspond à l'évolution du coût d'achat de la commune auprès du fournisseur de repas.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver les tarifs suivants :

TARIFICATION PERISCOLAIRE AU 1er SEPTEMBRE 2026													
QF		PAUSE MERIDIENNE (avec Restauration)				ACCUEIL DU MATIN		ACCUEIL DU MIDI		ACCUEIL DU SOIR 1ère heure		ACCUEIL DU SOIR 2ème heure	
		Résidents		Non Résidents		Résidents	Non Résidents	Résidents	Non Résidents	Résidents	Non Résidents	Résidents	Non Résidents
		Régime classique	Régime PAI - PAE	Régime classique	Régime PAI - PAE								
0	701	4,41 €	2,89 €	8,50 €	5,68 €	1,24 €	1,67 €	1,24 €	1,63 €	1,24 €	1,67 €	1,24 €	1,67 €
702	914	5,12 €	3,45 €	8,50 €	5,68 €	1,30 €	1,67 €	1,30 €	1,63 €	1,30 €	1,67 €	1,30 €	1,67 €
915	1200	5,68 €	3,79 €	8,50 €	5,68 €	1,35 €	1,67 €	1,35 €	1,63 €	1,35 €	1,67 €	1,35 €	1,67 €
1201	1400	6,25 €	4,12 €	8,50 €	5,68 €	1,41 €	1,67 €	1,41 €	1,63 €	1,41 €	1,67 €	1,41 €	1,67 €
1401	1600	6,81 €	4,56 €	9,06 €	6,02 €	1,46 €	1,74 €	1,46 €	1,69 €	1,46 €	1,74 €	1,46 €	1,74 €
1601	2000	7,31 €	4,90 €	9,56 €	6,35 €	1,52 €	1,79 €	1,52 €	1,74 €	1,52 €	1,79 €	1,52 €	1,79 €
2001 et +		7,88 €	5,23 €	10,13 €	6,79 €	1,57 €	1,85 €	1,57 €	1,80 €	1,57 €	1,85 €	1,57 €	1,85 €
Adultes *		6,19 €											
Absence facturée pour les repas hors PAI-PAE :						4,41 €	Prix du repas uniquement						
Absence facturée pour les repas PAI-PAE :						0,00 €							
Inscription d'urgence						5,00 €	Par fratrie et par jour						
Pénalité pour retard en sortie d'un temps d'accueil de fin de journée:						5,00 €	par 1/4 d'heure de retard						
* réservé au personnel enseignant ou assimilés travaillant au sein du groupe scolaire													
PAE (Plan d'accueil exceptionnel) pour les familles définies par le service ou par le gouvernement :													
- Tarification classique sur les temps d'accueils du matin, du midi et du soir													
- Pause méridienne sur la base de la tarification PAI (avec repas froid fourni par la famille).													

AINSI DELIBERE

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le

Document certifié conforme.

Le Maire, V. HACHET

